



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 octobre 2022

DATE DE CONVOCATION
14 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 021-200000925-20221020-22_10_20_08-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Maïté COUBAT), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Claude VDERDREAU), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Paul MURANO ((pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Claude VERDREAU (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

20/10/2022/08

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	26
VOTANTS :	32

Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune d'AISEREY pour des travaux sur le réseau d'eau pluviale en vue de la création d'un arrêt de bus devant le site de Ferme aux escaliers

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, la délibération n°37/22 du conseil municipal de la commune d'AISEREY en date du 16 septembre 2022, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour des travaux de réseau d'eau pluviale,

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire, qu'afin d'assurer la sécurité des enfants lors de leur montée et descente du bus sur le site de la Ferme aux escaliers à AISEREY, il a été validé la création d'un arrêt de bus.

Lors de ces travaux, il s'est avéré que le réseau d'eau pluviale passant sous cet ouvrage, était trop haut. Un devis a été demandé afin de pallier cette problématique, et pouvoir terminer la création de l'ouvrage.

La compétence Voirie étant communale, ce devis a été signé par la commune, pour un montant total de 4 122,50 € H.T. (Quatre mille cent vingt-deux euros et cinquante centimes).

Il est rappelé que les fonds de concours ne peuvent excéder 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention éventuelle.

Il est ainsi proposé de prendre en charge 50% du coût H.T. de ces travaux dans le cadre d'un fonds de concours, soit 2 061,00 € (Deux mille soixante et un euros).

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission réunie le 06 septembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de l'octroi d'un fonds de concours à la commune d' AISEREY pour des travaux sur le réseau d'eau pluviale, établis à 4 122,50 € H.T. (Quatre mille cent vingt-deux euros et cinquante centimes), à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention, soit 2 061,00 € (Deux mille soixante et un euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221020-22_10_20_08-DE

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 26 octobre 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER